

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes,
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M. DESER
Alain – M. DUPRAY Claude – M. HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques formant la majorité
des membres en exercice.

Absents excusés : M. BURETTE Stéphane –
M. GARNIER Hervé ayant donné pouvoir à M. PETIT pour le vote du Budget – M.
HOUDEVILLE Daniel ayant donné pouvoir à Mme DEMAREST Pascale – M.
LEDRAIT Didier ayant donné pouvoir à Mme LECAUDE Fabienne.

Madame LALMANT Marie-Françoise a été désignée secrétaire.

Monsieur PETIT apporte une précision sur les Travaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). En effet, après avoir rencontré le sapeur-pompier chargé de ce dossier, il s'avère que les citernes souples ont les mêmes qualités que les citernes en dur pour un coût bien moindre. Vu l'urgence pour déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DETR, la délibération a été prise en ce sens. Les membres du Conseil Municipal acquiescent.

Le compte-rendu de la séance du 26 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SERET – receveur municipal d'être présent.

Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif 2018 qui se décompose comme suit :

* Section de fonctionnement :

- Dépenses = 530.118.33 € - Recettes = 943.997.75 €

* Section d'investissement :

- Dépenses = 569.623.44 € - Recettes = 444.319.63 €

* Restes à réaliser en Investissement :

- Dépenses = 215.900.00 € - Recettes = 45.000.00 €

Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

Affectation du Résultat

L'exercice 2018 laisse apparaître :

- * un excédent de fonctionnement de 413.879.42 €
- * un besoin de financement en investissement de 296.203.81 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter comme suit les résultats au budget primitif 2019 :

- C/002 : excédent de fonctionnement reporté : 117.675.61 €
- C/1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 296.203.81 €
- C/001 : déficit d'investissement reporté : 125.303.81 €

Taux des 3 taxes communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

TAXES	Taux 2019
Taxe d'habitation	15.97
Foncier bâti	16.19
Foncier non bâti	53.95

Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à la somme de 696.829.00. €
- en section d'investissement à la somme de 726.574.00 €.

Fruits à la récré

Bien qu'aucune aide communautaire n'ait été attribuée les années passées à la commune dans le cadre du dispositif « Fruit à la récré » (les modalités de calcul ayant été modifiées) le Conseil Municipal décide de poursuivre la distribution de fruits à la récré durant le dernier trimestre.

Informations et questions diverses

- * Etablissement du tableau pour les tours de garde lors des prochaines élections Européennes qui auront lieu le dimanche 26 Mai 2019.
- * Projet de remplacement des lanternes sur les voies communales – une proposition de financement sera exposée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Séance levée à 20 heures 30

